



LES PROGRÈS DE LA PRÉVENTION

... EN CHIFFRES



Des actions en milieu de travail en progression

Les Actions en Milieu de Travail (AMT) sont des interventions préventives menées par les Services de Prévention et Santé au Travail (SPSTI) au sein des entreprises adhérentes pour y identifier les risques et expositions potentielles.

- Analyse des conditions de travail
- Conseil en substitution de produits chimiques
- Diagnostic par entretien
- Préconisation d'équipements de protection collective

780 000

actions en milieu de travail réalisées en 2025

+18 %

de Fiches d'Entreprise réalisées entre 2022 et 2023

+16 %

d'adhérents couverts par une Fiche d'Entreprise de moins de 4 ans

Un maillage de proximité au service de millions de travailleurs

19,2 millions de travailleurs suivis en début d'année et de nouveaux travailleurs acquis dans l'année civile

1,6 million d'entreprises suivies, dont 79% de TPE (-10 salariés)

80 % des SPSTI ont participé au moins à une action de promotion santé sur le lieu de travail (sensibilisation sur les conduites addictives, à la pratique sportive, prévention des cancers, etc.)

Un réseau présent sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultramarin, pour un accompagnement de proximité, au plus près des réalités des entreprises.

Satisfaction bénéficiaires

Une pertinence de l'action confortée par le retour des bénéficiaires



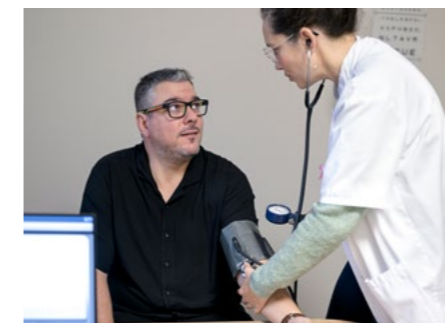
92 % des salariés suivis se disent satisfaits des services rendus, parmi ceux ayant bénéficié d'un service du SPSTI dans l'année



90 % des entreprises satisfaites des services reçus, parmi celles ayant bénéficié d'un service du SPSTI dans l'année

Un suivi individuel adapté aux salariés

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est un processus personnalisé visant à surveiller et préserver la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel. La périodicité des visites de suivi est déterminée par le médecin du travail, à l'intersection des risques associés au poste et de la santé globale du salarié.



- Visite d'information et de prévention réalisée avant l'embauche ou avant la fin de la période d'essai
- Visite de reprise
- Visite à la demande
- Visite de mi-carrière, etc.

+19 %

de visites réalisées par les infirmiers

8,1 millions de visites par les médecins dont la visite de mi-carrière, multipliée par 4 entre 2022 et 2024

750 000 préconisations d'aménagement de postes, soit +12% par rapport à 2023

186 000

salariés accompagnés dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

97 % cellules PDP mises en place

+8 % de prise en charge de salariés par un psychologue du travail

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) englobe l'ensemble des dispositifs et accompagnements destinés aux salariés dont la situation de vulnérabilité (maladie, incapacité d'origine professionnelle ou non) pourrait compromettre la continuité de leur activité professionnelle.

- Adaptation du poste ou du temps de travail
- Aide technique (prothèses auditives), aide sociale
- Rééducation professionnelle en entreprise...

Un accompagnement renforcé en PDP



Chiffre clés



172

SPSTI
(dont 12 BTP)



350 000

téléconsultations par an



18 776

collaborateurs



11 020

points de consultations
(centres fixes, annexes, unités mobiles)

